

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

*élus : 19*

*En fonction : 18*

*Présents : 11*

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Le 19 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de  
Convocation :

11/06/2025

La Séance est  
ouverte à :

19 h 30

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DURRENBERGER Sophie, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. THOMAS Pascal.

Absents Pouvoir :

Mme BANZET Emma a donné Pouvoir à M. Sylvain CUNRATH  
M. BARIDO Nicolas a donné Pouvoir à Mme Simone HUNSINGER  
Mme DETTWILLER Séverine a donné Pouvoir à Mme Dominique SCHMITT-MERX  
Mme FRANCOIS Catherine a donné Pouvoir à Mme Sylvie PFEIFER  
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à Mme Sophie DURRENBERGER  
Mme LEININGER Florence a donné Pouvoir à Mme Christine DOERFLINGER

Secrétaire de Séance : M. Jean-Marie KLEIN.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2025
2. Construction du Pôle Associatif et Médical : réalisation d'un emprunt complémentaire
3. Achat d'un terrain rue du Bachfeld dans le cadre de la mobilité douce
4. Demande de subvention Fonds Vert dans le cadre de la rénovation énergétique du gymnase
5. Location d'un logement communal – 1<sup>er</sup> étage au 9 rue de Zittersheim
6. Accueil périscolaire du matin, avant la classe : tarification
7. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
8. Divers

---

**POINT 1****APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025**

---

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**POINT 2****CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL : REALISATION D'UN EMPRUNT COMPLEMENTAIRE**

---

Le maire rappelle qu'au budget primitif 2025, une recette d'investissement de 1 200 000 € correspondant à la cession du restaurant au 1 rue Principale avait été inscrite. Cette opération devait permettre d'apporter une ressource propre pour finir la construction du Pôle Associatif et Médical. Cependant l'acheteur pressenti, l'actuel locataire des lieux, n'a pas obtenu l'accord de sa banque, rendant la vente impossible à finaliser.

En conséquence, le maire informe que la Commune ne peut plus compter sur cette recette et est dans l'obligation de contracter un emprunt complémentaire à hauteur de 980 000 €.

Il informe avoir sollicité la Banque des Territoires et le Crédit Agricole pour ce nouvel emprunt.

La Banque des Territoires propose son Prêt Cohésion Territoriale à taux révisable Livret A + 1,30 % de marge (soit 3,7 %) sur une durée de 25 ans avec remboursement trimestriel en amortissement constant du capital.

Le Crédit Agricole propose un Prêt à taux fixe de 3,8 % sur une durée de 20 ans avec un remboursement d'échéance fixe trimestriel.

Le maire propose de valider l'offre de la Banque des Territoires.

Mme Sylvie Pfeifer demande si le bien au 1 rue Principale ne sera jamais vendu. Le maire répond que ça pourra peut-être se faire plus tard.

Mme Dominique Schmitt-Merx pense que ce serait quand-même bien de le vendre dans le futur.

Mme Simone Hunsinger demande si le maire reste dans l'optique de le vendre ; il répond que oui.

M. Sylvain Cunrath ajoute que le locataire actuel reste prioritaire pour acheter.

Mme Dominique Schmitt-Merx a été mandatée par Mme Séverine Dettwiller pour demander s'il sera possible d'organiser des activités culturelles (théâtre, couture, ...) ou sportives (danse, yoga, stretching, ...) dans la grande salle du Pôle. Elle dit que la MJC et d'autres associations de la commune sont très dynamiques et il serait normal que certaines activités puissent avoir lieu au nouveau Pôle si les associations en éprouvent le besoin et en font la demande.

Le maire dit que non, ce n'est pas prévu. Et il ajoute que d'ici 2 ans les locaux de la crèche au centre socioculturel seront vides. Il y aura donc 100 m<sup>2</sup> supplémentaires de surface utilisable.

M. Sébastien Joan souligne qu'il y a souvent des soucis pour louer le centre socioculturel car il est souvent occupé par des activités.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire sur la réalisation d'un contrat de prêt complémentaire d'un montant de 980 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'un pôle associatif et médical,

## **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **980 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

### **Ligne du Prêt 1**

**Ligne du Prêt :** Cohésion Territoriale

**Montant :** 980 000 euros

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Prioritaire (amortissement prioritaire)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, à la Majorité (1 Contre : Mme S. DETTWILLER), autorise son maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

---

### **POINT 3**

#### **ACHAT D'UN TERRAIN RUE DU BACHFELD DANS LE CADRE DE LA MOBILITE DOUCE**

---

*Mme Sophie DURRENBERGER étant concernée par cette délibération, elle quitte la salle pour laisser le conseil délibérer.*

Le maire informe que dans les fiches action des Petites Villes de Demain dont fait parti la Commune, l'une d'elle prévoit de développer des services de mobilité alternative au véhicule personnel et permettre aux différents usagers de se déplacer en toute sécurité.

Il souligne que se déplacer « en toute sécurité » est difficile entre le restaurant Au Wingenerhof et l'église protestante car le trottoir est très étroit ; il est très difficile d'y circuler avec une poussette et il n'est pas aux normes pour les PMR.

Il explique qu'un emplacement a été réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il informe que la maison des conjoints Staub au 4 rue du Bachfeld est en vente et qu'il a proposé aux vendeurs, lors d'un rendez-vous en présence aussi de M. Sylvain Cunrath, adjoint au maire, de racheter un morceau de la parcelle attenante à la maison, de 3 mètres de large, pour dans le futur pouvoir créer une liaison entre la rue Principale, avant le restaurant, et la rue du Bachfeld vers les lotissements. Le montant d'achat de ce nouveau terrain cadastré Section 05 n° 644 qui fait 2,14 ares est de 10 000 €.

Il propose de l'acquérir.

M. Jean-Marie Klein demande si les époux Felden sont d'accord. Le maire répond que cet achat ne les impacte pas puisque ça m'empêche pas chez eux.

M. Sylvain Cunrath précise que ce terrain sera utilisé par les piétons et les cyclistes ; en tous les cas des véhicules sans moteur.

**Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide d'acheter ce terrain au prix de 10 000 € et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.**

*Mme Sophie DURRENBERGER réintègre la salle à l'issue du point.*

---

#### **POINT 4**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT DANS LE CADRE DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE**

---

Le maire rappelle que le changement de la verrière du gymnase a été inscrit au budget primitif 2025.

Il propose de demander une subvention Fonds Vert au titre de « la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter la subvention Fonds Vert pour ces travaux.**

Le maire informe aussi que des destratificateurs d'air seront installés en semaine 26. Cette opération ne coûte rien à la Commune ; tout est financé par les CEE (Certificats d'Economies d'Energies).

---

## POINT 5

### LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX – 1<sup>ER</sup> ETAGE AU 9 RUE DE ZITTERSHEIM

---

Le maire informe que le logement du 1<sup>er</sup> étage de l'école, précédemment occupé par Mme Geyer Anne, est vide depuis le décès de cette dernière. Les ouvriers communaux y ont refait les peintures.

L'offre de location avait été faite et 9 candidatures ont été réceptionnées et étudiées par la commission « bâtiments communaux » qui s'était réunie le 26 mai. C'est la candidature de Mme Mylène ECKLY qui a été retenue. Le bail débutera le 1<sup>er</sup> août.

Le maire souhaite aussi donner les dernières nouvelles du litige qui oppose la Commune à son locataire, M. DE MATOS SIMAO. L'affaire est passée au tribunal le 5 mai 2025. Le jugement a été rendu le 2 juin. En résumé : le juge lui a ordonné de libérer l'appartement et de restituer les clés dans un délai de 8 jours. M. DE MATOS SIMAO a appelé le secrétariat de la mairie pour dire que le logement est vide. L'état des lieux aura lieu mardi prochain, le 24 juin.

Le maire se dit ravi du dénouement de ce dossier ; il n'y aura pas besoin d'en arriver à une expulsion. Il informe donc pouvoir le relouer, également à partir du 1<sup>er</sup> août.

La commission avait hésité entre 2 candidatures pour le 1<sup>er</sup> appartement ; il propose de retenir la 2<sup>ème</sup> candidature pour ce 2<sup>ème</sup> logement, à savoir celle de Mme Louisa EBY KROMBACH.

Et du coup, pour les 2 appartements, car ils sont identiques, le maire propose de fixer le montant du loyer à 430 €. Les charges mensuelles des communs sont de 9,15 € par mois. Les avances sur charges (pour l'eau et le chauffage) sont de 200 € par mois.

Mme Dominique Schmitt-Merx demande s'il y a des travaux à prévoir dans le second appartement. Le maire dit ne pas le savoir pour l'instant ; il verra cela au moment de l'état des lieux. S'il faut rafraîchir des peintures, les ouvriers communaux pourront le faire en juillet.

Le Conseil Municipal,

Vu le décès de Mme GEYER Anne,

Vu le départ du logement communal de M. DE MATOS SIMAO Joaquim,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- de relouer les deux logements 3 pièces à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.  
Les candidatures ont été étudiées par la commission « bâtiments communaux » le 26 mai dernier. Sont retenues :

- Mme Mylène ECKLY
- Mme Louisa KROMBACH.

- d'autoriser le Maire à signer les baux de location afférents selon les conditions suivantes :

- ◆ Montant du loyer mensuel : **430,00 €**
- ◆ Charges mensuelles (communs) : **9,15 €**
- ◆ Avances sur charges (pour l'eau et le chauffage) : **200,00 €**

- ◆ Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers, en vertu de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005. Valeur de l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : **145.47**
- ◆ Révision annuelle : **à la date anniversaire du bail**
- ◆ Durée du préavis : **3 mois**
- ◆ Caution : **430 €** (soit 1 mois de loyer).

---

**POINT 6****ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN, AVANT LA CLASSE : TARIFICATION**

---

Le maire informe que l'accueil du matin, avant la classe, connaît un franc succès.

Mais le nombre d'enfants qu'il est possible d'accueillir est limité ; limité en raison du nombre d'adultes encadrant (les 2 ATSEM) et limité par rapport à la surface de la salle.

Il se voit contraint, pour la rentrée prochaine, de modifier les modalités d'accueil.

Il informe qu'un sondage a été réalisé auprès des familles de Wingen fin mai qui ont pu dire si elles avaient besoin de l'accueil tous les matins, qu'occasionnellement ou pas du tout.

Voici les résultats :

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Besoin régulier, tous les jours : | 15 |
| Besoin occasionnel :              | 19 |

A ces chiffres se rajouteront les besoins des familles de Puberg et de Rosteig.

Il rappelle que jusqu'à présent, l'accueil était gratuit mais que le constat a été fait que certains ont profité du service sans en avoir absolument besoin. Il y aurait donc lieu de rendre ce service payant.

Le maire propose de fixer 2 tarifs, en fonction des besoins.

Mme Dominique Schmitt-Merx rappelle que l'année passée, le conseil avait voté la gratuité du service.

Mme Dominique Schmitt-Merx a été mandatée par Mme Séverine Dettwiller pour dire qu'elle ne trouve pas normal que ce service devienne payant et que les conseillers municipaux n'étaient pas au courant du sondage qui se faisait. Elle regrette que la commission « périscolaire et juniors » n'ait pas été consultée.

Mme Christine Doerflinger dit qu'il faudra embaucher une 3<sup>ème</sup> personne pour l'accueil du matin.

Le maire informe qu'il y aura une ouverture de classe à la rentrée 2025-2026. La double salle qui accueille les enfants avant la classe deviendra aussi, de moitié, une salle de classe. Il est nécessaire de mutualiser les espaces. Le projet de cloison fixe est tombé à l'eau ; la cloison mobile reste en place.

Le maire informe qu'avec le lotissement qui se concrétise, la population va augmenter. La classe supplémentaire va peut-être rester dans le temps.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer les tarifs suivants à compter de septembre 2025 :

- 1 tarif de 200 € pour un forfait annuel (c'est-à-dire que l'enfant peut venir tous les matins, toute l'année scolaire). Ce montant sera demandé en une seule fois en début d'année scolaire.
- 1 tarif de 3 € pour un besoin occasionnel (ponctuellement un matin, si inscription faite à la mairie au minimum 24 heures à l'avance et au plus tard le vendredi midi pour le lundi suivant, et si places disponibles). Les factures seront éditées mensuellement.

**Adopté à la Majorité, 1 Contre (Mme S. DETTWILLER).**

---

**POINT 7****COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
  - Terrains rue de Bitche (par Sylvain Cunrath en raison du conflit d'intérêt)
  - Maison 4 rue du Bachfeld
  - Maison 32 rue Principale
  - Maison 8 rue de Zittersheim
  - Maison 18 rue du Kirchberg
  - Maisons 11 et 13 rue de Zittersheim
  - Maison 22 rue du Kirchberg
  - Maison 4 rue du Muguet
  - Maison 4 rue des Marcaires.

---

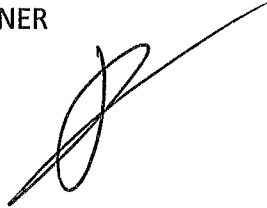
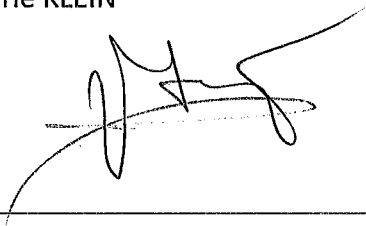
**POINT 8****DIVERS**

---

- Le maire informe que la CEa a réalisé des comptages à la Huhnerscherr : c'est une moyenne de 650 véhicules qui y passent par jour, avec une vitesse moyenne de 65 km/h alors que la limitation est fixée à 30 km/h.  
Le maire informe que 2 coussins berlinois vont y être installés.  
Il en sera de même devant le Pôle Associatif et Médical et devant le débit de tabac ; cette zone sera mise en limitation à 30km/h.
- Le maire informe que la conseillère municipale Mme Florence Leininger a demandé à ne plus gérer la mise en page du bulletin municipal car elle doit s'occuper de ses parents.  
Il informe que la délégation sera donnée à Mme Dominique Schmitt-Merx par arrêté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.  
Mme Sylvie Pfeifer demande si c'est provisoire et si la gestion du panneau d'informations est aussi comprise. Le maire répond que oui.
- Le maire informe que des pompiers interviendront sur le site Munsch-Gulden le mercredi 25 juin 2025 pour les manœuvres.  
M. Sylvain Cunrath demande si les riverains ont été informés. Le maire répond que oui, ils ont été informés par les pompiers eux-mêmes.
- Le maire fait un point sur l'avancée des travaux au Pôle. Le peintre et le carreleur ont commencé. Le toit est terminé. Les réseaux secs seront bientôt finis. La société Grebil va commencer l'aménagement extérieur ; les travaux devraient durer 7 semaines. Les plantations auront lieu à l'automne.
- Mme Dominique Schmitt-Merx rappelle qu'à une séance antérieure, il avait été question de changer les horaires d'extinction de l'éclairage public en raison des horaires de trains. Le maire dit que ce n'est pas encore fait et que ça reste à faire.
- Mme Christine Doerflinger informe qu'une cérémonie aura lieu place du souvenir le samedi 5 juillet ; une plaque sera posée en hommage aux victimes civiles.

- Le maire informe qu'un arpentage va être fait prochainement près de cette place du souvenir ; la commune va acheter une petite partie de terrain qui appartient aux copropriétaires du 4 rue Principale.
- M. Jean-Marie Klein informe que M. Maurer Pierre, bénévole à la bibliothèque, demande que des flèches directionnelles soient installés pour situer la bibliothèque.  
Le maire lui répond que les flèches existent ; elles ont d'ailleurs déjà été indiquées à M. Maurer.
- M. Jean-Marie Klein informe qu'au cimetière Teutsch, au niveau de la grille d'entrée, le seuil s'est affaissé.
- Mme Dominique Schmitt-Merx informe que Mme Séverine Dettwiller souhaiterait que soit organisée une soirée avec le Conseil Municipal Junior pour les remotiver.
- Mme Dominique Schmitt-Merx a fait le constat que les commissions qui existent au sein du conseil municipal ne se réunissent pas souvent et elle le regrette. Pour éviter des réunions trop fréquentes, des messages d'information pourraient compenser cette carence.

*Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h32.*

|                                                                                                                              |                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Maire,<br/>Christian DORSCHNER</p>  | <p>Le secrétaire de séance,<br/>Jean-Marie KLEIN</p>  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|